

La loi Duplomb consacre un modèle agricole archaïque

Examiné à l'Assemblée nationale, le texte encourage l'élevage intensif, facilite les projets de mégabassines et prévoit la réautorisation des néonicotinoïdes. **P. 11**



LUNDI 26 MAI 2025 | N° 24200 | 2,90 € | www.humanite.fr

Mayer-Rossignol, Faure, Vallaud : quel chemin pour le PS ?

Dans un entretien croisé exclusif, les trois candidats au poste de premier secrétaire du Parti socialiste confrontent leurs projets avant le vote des adhérents, ce mardi 27 mai. **P. 8**

ABDULLAH OMAR
KHALIL MADHI -
MOHIEDDIN MAHM
KNAN SQR NASR
ISMAEL GHANM J
ATEF MUAMMAR -
SAMI KHATAB -
RAMADAN AL-MA
MUHAMMAD KTKT - ZAIN IBRAHEM MOHAMMAD DARQISH - MOHAMMAD IBRAHEM MOUSA FARAJALLAH - ISMAEL ALI ISMAIL HABIB - WDIA AHMED WDIA
HAMdan - FAWAD KAMAL FAWAD ALSHABARI - ADAM IBRAHEM KAMAL ABU-NADA - BANUH MUHAMMAD SAEED JASR - MARAFT ESSAM MAJED DHMAN
- HASSAN AHMED HASSAN ABED - MUHAMMAD AHMED SUHAIL ALKHIL - SHARIF MUHAMMAD SHARIF GHZAL - JOLAIT SBHA JOARJ ALSOARA - QUSI
MUHAMMAD HAMZA ABUHILAL - KHALIL IBRAHEM FOZA ALNFAR - AMIRA IBRAHEM SALAH ABOAWAD - AMIRA MUHAMMAD SAMEIR ABUJWA - SILLA
KHALED WALEED BARES - BILSAN NOMAAN SULEIMAN HABOSH - SHAM TAMAR HASANA AZAM - NADA FADL SALEH ALDDAH - JOARI MUHAMMAD RMZA
ALKHOLA - MEIRA MAHMOUD FADL ALAMJAHIDAH - SALLY MUHAMMAD SAEED SADQ - AILANA ALAAA YOUSEF ABOARAIISH - YAQOT ANAS HASSAN DHHIR
- SHAM MUHAMMAD JEHAD JARGHOUN - YAMUN KHALED ALI MUNASOAR - HABIBAH AHMED IBRAHEM ALAMARNA - SANAAD YOUSEF BHJT ABDALNABI
- JWAD HUSAM MUHAMMAD ABU-JARI - LANA EMAD HASANA SULEIMAN - YOUSEF IBRAHEM RSHID ALBLOI - MUHAMMAD OSAMAH ABDUL-SHAFI
HAMODAH - ADAM MUHAMMAD RAIADH ASSAF - SAHAAR AHMED OMAR ABOSALTAN - ALI GHASSAN HUSSAIN ALAMUNAIAAH - HLA AHMED ATEF
ALBADRSAOI - ANAS MUHAMMAD MAHMOUD AL-DERAWI - MARIAM ALAAA ABDUL-QADER ABUJOUDEH - JNAT SAFAA ADDEEN MUHAMMAD ALTLBANEI -
NAMUAH ABDULLAH KASTRO ABU ASHIBAH - NOUR HAMDAN MUHAMMAD ALBHAI - AHMED MAHMOUD AYMAN ALJAIH - NAIA NADR AODH FOARAH -
KARIAM MAHMOUD JAMEL ALDHDOH - MEIRA WAFII MUHAMMAD ZKARI ALSAOIRKI - SAJAD ISMAIL HAMDAN TOTAH - ADAM BKAR NASR ALSRAHA -
YAMUN MSAAD ABDALRAZOQ BKAR - MAHMOUD BASIL RAMADAN ABED - AMEER OMAR ZKARAIA AL-ASTAL - MARAIA ZAID NAFATH ABOTAIAMUAH - SAMA
OMAR ARSAN ALDRAOSHAH - SAMAR AYMAN SAEED ZARAB - DILA JEHAD HAMADAH ALBKARI - MANAL MAHMOUD NIDAL BRABKH - RUQAIAH JEHAD
MAHMOUD ABOAASI - MUHAMMAD EYAD ZYAD ABOMUHASAN - HAZM AHMED ATA AODAH - MUHAMMAD BAHU-UDIN HASSAN ALKHIL - MUHAMMAD
KAMEL MUHAMMAD RISHAH - HUSAM JAMEL ALZAANEIN - OBAIDA MAHMOUD ABD HNIAH - NAJAH AHMED MUHAMMAD ISHRIAM - AOIS AAMAR
YAHYA ALBLAAOA - AMAL AHMED FAHMOUD KSHKO - AUDAI MAHMOUD FAWAD HANA - RAIADH ABDALRAHAMUN RAIADH ALTHRAOI - MAHMOUD ASAAD
MAHMOUD ALJABALAI - BAAZAMAHMOUD NASSER SHHADAH - HABIBAH HASSAN ISMAIL GHANM - ISMAIL HASSAN ISMAIL GHANM - ABDULLAH IBRAHEM
KHALED ALDALA - MUHAMMAD ABD KHALIL ABDALRAHAMUN - MUHASAN KAMAL ALHIQA - BASHEER MUHAMMAD JASAS
- NISRIN MUHAMMAD SHAMIAH ALAROAH - WLAA MUHAMMAD SAMEIR MLKAH - ADAM AYAD ALONI ALDOS - SAWAR RAMA ALMATTAD FADL
HASSOUNA - NOUR ISRAEL HASSAN KHIDEK - EMAD EYAD EMAD AL-AARIR - FADWA SALEH HABIB DUHAMSH - TRZAN MUHAMMAD GHANM JAROAR -
HEBATALLAH AL-AROOF AL-AROOF - MSAAD ABDALRAOOF ZKA HAMAD - BADR ADDEEN BADR MUHAMMAD ALAMARIN - YOUSEF MUHAMMAD MUFID
ABUODEH - MOAISAL SHAFI MUSLIM MUHAMMAD BASIL MAHMOUD AL-KHAYYAT - SANAAD SALMAN AL-SIFI - AMEER RAFAT OMAR
ABOSH - RAYAN ABDULLAH MOUSA ZARAFI - AYLAH ABDALRAHMAN ZAKI AOIDH - NORAH SAIF ALAIDAH - AYLAH ABDALRAHMAN ZAKI AOIDH -
ASBIHA - NAMIAH MUHAMMAD TAYSEER ABUSH - AYLAH ABDALRAHMAN ZAKI AOIDH - NORAH SAIF ALAIDAH - AYLAH ABDALRAHMAN ZAKI AOIDH -
SALAH MUSA - SUHIB MUHAMMAD FAAD ALSKNI - ZUHAIR RAMADAN MAHMOUD ALDAHOK - MUHAMMAD MUHAMMAD JAMAL
- WALEED HUSSAIN HASSAN GHBN - AILAIN AHMED ABU ALAMUATA ALAJARMA - AYAT AHMED NWAT AL-NASAR - SALAH-UD-DIN OSAMA KHALIL
ABULAILA - SAIDRA YASAIN SAEED ABU-AIDA - HEBA AKRAM SAMAIH KARIAM - NOUR ABDALSLAM ALI AL-GHAZALI - SARAH MOUSA HAMDI AKHALIL -
MSK AHMED ABDULLAH YASAIN - AMEER MUHAMMAD FAAD ALSKNI - ZUHAIR RAMADAN MAHMOUD ALDAHOK - MUHAMMAD MUHAMMAD JAMAL
ABUKAMIL - MUHAMMAD SHADA SAMEIR ALSHOBKI - SILLA AHMED HUSSAIN MADHA - ISALAM ZYAD HASSAN SALEM - NADIAH I
MUHAMMAD MUAIN ABOSAADAH - MUHAMMAD ALAAAAL-DEEN AHMED - ADAM AZAT MU
MUHAMMAD FATHI RABIA - EMAD ABDUL-Q
MUHAMMAD ASAHAQ ALSAID AHMED - YAR
SALAH - AMAL ISMAIL WAEEL ALSAIDI - MS
AAID MUHAMMAD AAID - ABU NADA - SAJAN
BILAL NAIAM AKASHA - ABEER IBRAHEM
ABDULLAH FAWAD ABU ALIQMUSAN - AS
AMAIAMAH IKRAM TAYSEER HOIHA - TOLAI
ADHAM TALAL SALAMUAH - ARKAN TOFIQ
MUHAMMAD MOEED AZO AFANAH - MAIAN
ZAHIR AUDAI HAMADAH ALBKARI - AYISHA
MUHAMMAD HASSAN ALARNAUT - MAKAH EMAD TOFIQ AL-FARRA - GHNA OMAR HASSAN ABUJAZAR - MUHAMMAD OMAR SALEM ALSHAOI - AMIR
ABDALAZAIAZ OSAMA SABA'A ALAISH - AYAT MUHAMMAD HUSSAIN ASHOUR - ZEIN-AL-DIN FHAD NAIAM ALDALAI - SHAIMAA OSAMA JAMEL ABUALYAN -
SAIDAL MUHAMMAD NABIL ABODQAH - AYLIN MAHIR ASAAD ALAKHRS - TUQA SALEM MUHAMMAD ABUMAROUF - ADHAM AHMED MUSTAFA ZQOT -
AHMED ABD ABDUL-HAFEZ AL-NAJAR - MUHAMMAD MUHAMMAD TALAL ALGHARBLA - AHMED MUHAMMAD MUHAMMAD KHALIFA - RIZQ MUHAMMAD
GHRIB GHRIB - ASEEL AHMED MAHMOUD RADWAN - RKAH ASHRAF RAIADH ASSAF - ASHRAF WISSAM ABDALRAHAIM SABAH - ADAM BSAM FARID
ALRADHIA - IBRAHIM MAHMOUD IBRAHEM SALEM - NISAIBAH SAMER SALEM SALEM - ASAID ALI MUHAMMAD ALKHTAIB - JNAN YHAI AMJAD
ALHARTHANEI - MUHAMMAD MAHMOUD AAID ABU MOTAR - JEHAD ABDALRAHAMUN JEHAD MUHAISAN - LAILAI AHMED JAMEL ALSLAIBI - SAWAR
NISAIAM KHALIL ABOSHDO - AYLIN LOAY MUAIN ABU AJOAH - MALAK KHALED MUHAMMAD MUHNA - JOD ALAAA MUHAMMAD ALHSA - TOLAIN WALEED
RAIADH ASSAF - SUAD MUHAMMAD AHMED OMAR - KARIAM OMARAN ZYAD ALIAD - KNAN AHMED AYESH ABUZOUIR - CELINE ISMAIL MUHAMMAD

L'Humanité

LE JOURNAL FONDÉ PAR JEAN JAURÈS

GENRE

Selon la définition de la convention
onusienne de 1948, le crime de génocide
est un acte « commis dans l'intention de
détruire, en tout ou en partie, un groupe
national, ethnique, racial ou religieux ».

Ce mot tend à s'imposer pour qualifier
les crimes perpétrés par l'armée israélienne
à Gaza. **P. 2**

À Gaza, un génocide sous les yeux du monde

GUERRE Après dix-neuf mois de bombardements, de destructions, de famine, la question de la qualification des actes commis par l'armée israélienne dans l'enclave palestinienne fait de moins en moins de place au doute. La nature de l'offensive contre la population civile et les déclarations du gouvernement entrent dans la définition de ce crime tel que défini par l'ONU.

Depuis bientôt dix-huit ans, les Gazaouis meurent à petit feu. De guerres (2008, 2012, 2014, 2021, 2023) en blocus inhumain, ils risquent de n'être plus que des morts-vivants sur leur propre terre. Pour ceux qui auront survécu. Selon l'Unicef, 52 928 personnes ont été tuées, 119 846 blessées depuis le déclenchement de la guerre à Gaza en octobre 2023. 15 613 enfants ont perdu la vie et 34 173 sont blessés. 11 200 Palestiniens seraient portés disparus, dont beaucoup probablement sous les décombres.

La bande de Gaza – l'une des zones les plus densément peuplées de la planète – ressemble à un champ de ruines. Au 1^{er} décembre 2024, près de 69 % des bâtiments de ce territoire avaient été détruits ou endommagés, selon les images satellite analysées par le Centre satellitaire des Nations unies (Unosat). Au 31 décembre, seuls 18 des 36 hôpitaux de Gaza fonctionnaient partiellement, selon l'OMS, avec une capacité totale de 1 800 lits. L'Unicef affirme que 95 % des établissements scolaires de Gaza sont endommagés ou détruits. Depuis le 7 octobre 2023, des centaines d'écoles ont été directement frappées et 19 universités ont subi de graves dommages.

Après dix-neuf mois de bombardements israéliens constants qui se poursuivent aujourd'hui, un Gazaoui sur cinq pourrait se retrouver en situation de famine, avertissent les experts en insécurité alimentaire. Les prix des

produits de première nécessité ont flambé. Selon les organisations humanitaires à Gaza dont les informations sont reprises par l'ONU, le nombre de repas chauds servis par les cuisines communautaires encore en activité a chuté de 70 % entre le 7 et le 12 mai.

PLAINE DEVANT LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE
Comment faut-il nommer ce qui se passe dans la bande de Gaza ? « Les actions d'Israël visent à infliger aux Palestiniens des conditions de vie de plus en plus incompatibles avec la poursuite de leur existence à Gaza en tant que groupe », a averti Volker Türk, à la tête du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme. Le mot « génocide » est de plus en plus prononcé. Notamment depuis que, le 29 décembre 2023, l'Afrique du Sud a porté plainte contre Israël pour « génocide » à Gaza auprès de la Cour internationale de justice (CIJ), le tribunal de l'ONU chargé de régler les différends entre États. Pretoria invoquait « ses droits et obligations » afin de prévenir le génocide.

La définition de l'ONU est précise. Contrairement à l'idée généralement répandue, un génocide ne se traduit pas forcément par l'extermination totale d'un peuple. Selon la convention, le génocide englobe un certain nombre d'actes commis dans l'intention de détruire, intégralement



ANALYSE

Des familles font leurs adieux aux victimes de

ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux. Elle prévoit aussi et surtout que des États puissent saisir la justice pour empêcher un crime de génocide de se produire. Elle fait obligation aux États parties de la convention de prendre des mesures pour prévenir et réprimer le crime de génocide. « Cette obligation, ainsi que l'interdiction de commettre un génocide, sont considérées comme des normes du droit international coutumier et s'imposent donc à tous les États, qu'ils fassent ou non partie des 153 pays – Israël en fait partie – à avoir ratifié la convention », souligne le Centre régional d'information de l'ONU pour l'Europe occidentale.

Dans sa présentation devant la CIJ, l'avocat sud-africain Tembeka Ngcukaitobi dénonçait la « rhétorique génocidaire » d'Israël, dont les officiels appellent les Palestiniens des « animaux humains ». La plaideoirie de l'Afrique du

Sud rappelait également le contexte de destruction des infrastructures civiles, de déplacement forcé de populations, d'arrestation de dizaines d'hommes dénudés et transportés dans un lieu inconnu et d'accès limité à l'aide humanitaire d'urgence, poussant les populations à la famine. Dix-neuf mois plus tard, ces actions perpétrées contre les populations et le territoire se sont aggravées. Pourtant, le conseiller juridique du ministère israélien des Affaires étrangères a évoqué la « tragique

« L'objectif ultime, depuis le début, était d'affaiblir la population à un point tel qu'elle soit condamnée à disparaître. »

OMER BARTOV, HISTORIEN



SAEED JAHANGIR/REUTERS/LEADERPAPERS/AGENCE FRANCE PRESSE

bombardements israéliens dans le camp de réfugiés de Nuseirat, le 1^{er} octobre 2024.



ÉDITORIAL

PAR MAURICE ULRICH

Se taire, c'est laisser faire

Le temps des atermoiements n'est plus. Ce n'est pas à l'histoire de qualifier ce qui se passe à Gaza, mais à nous, maintenant. Oui, c'est bien d'une entreprise génocidaire qu'il s'agit et les États, les dirigeants politiques, celles ou ceux qui persistent à le nier feignent non seulement d'être sourds et aveugles à la réalité mais ne veulent pas entendre les déclarations des dirigeants israéliens eux-mêmes. C'est le ministre du Patrimoine qui suggère de bombarder les ultimes réserves de nourriture qui restent dans l'enclave avec ce commentaire : « *Ils doivent mourir de faim.* » C'est le vice-président de la Knesset qui proclame que Gaza sera « *effacée de la surface de la Terre.* » L'objectif est clair. Il s'agit d'y éradiquer toute présence palestinienne, comme par la suite en Cisjordanie où les attaques des colons se multiplient avec la complicité de l'armée. Se taire, c'est laisser faire ou être complices.

Les bombardements, qui ont à ce jour détruit plus de 65 % des bâtiments, 95 % des écoles, qui ont fait plus de 53 000 morts et 120 000 blessés qui ne peuvent pratiquement plus être soignés, n'ont été possibles, depuis le début, qu'avec les livraisons d'armes américaines et pour partie de matériels venant de pays de l'Union européenne.

Enfin, il y a quelques jours, le Canada, le Royaume-Uni et la France ont parlé de mesures concrètes. Lesquelles ? Enfin, il se serait question de suspendre – car il ne l'est toujours pas – l'accord d'association entre Israël et l'Union européenne, lequel est conditionné au respect des droits de l'homme et des principes démocratiques. Enfin, la France et l'Arabie saoudite qui vont présider, le 17 juin, une conférence de l'ONU, demandent des actes pour construire une solution à deux États.

C'est tard et il est déjà très tard dans l'histoire du crime, dont les conséquences, si même il s'arrête, ne sont déjà plus prévisibles. Un crime pour lequel les dirigeants israéliens doivent être jugés par les instances internationales. Ce qui se passe à Gaza n'est pas une guerre, c'est le massacre d'un peuple, un déshonneur pour la communauté internationale, les forces politiques ou les belles âmes qui se taisent encore, un défi à la conscience universelle. ■

Commentaire d'un ministre israélien : « Ils doivent mourir de faim. »

souffrance des civils dans cette guerre, comme dans toutes les guerres », mais a parlé des attaques du 7 octobre lancées par le Hamas contre des civils palestiniens comme d'un acte génocidaire.

Dans les attendus de son verdict rendu le 26 janvier 2024, la Cour internationale de justice notait : « À la lumière des valeurs fondamentales que la convention sur le génocide entend protéger, la Cour considère que les droits plausibles en cause en l'espèce, soit le droit des Palestiniens de la bande de Gaza d'être protégés contre les actes de génocide et actes prohibés connexes visés à l'article III de la convention sur le génocide et le droit de l'Afrique du Sud de demander le respect par Israël de ses obligations au titre de cet instrument, sont de nature telle que le préjudice qui leur serait porté pourrait

être irréparable. » Elle citait également des interventions du secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, et du commissaire général de l'Agence des Nations unies pour les réfugiés palestiniens (Unrwa), Philippe Lazzarini, qui ont « maintes fois appelé l'attention sur le risque d'une nouvelle dégradation des conditions dans la bande de Gaza ». La CIJ soulignait par ailleurs : « La Cour considère que la situation humanitaire catastrophique dans la bande de Gaza risque fort de se détériorer encore avant qu'elle rende son arrêt définitif. » C'était il y a dix-sept mois.

C'est pourquoi la CIJ estimait qu' « il y a urgence, en ce sens qu'il existe un risque réel et imminent qu'un préjudice irréparable soit causé aux droits qu'elle a jugés plausibles, avant qu'elle ne rende sa décision définitive », sur la qualification

de génocide. Elle prononçait six avis conservatoires, dont la demande faite à Israël de « prendre toutes les mesures en son pouvoir pour prévenir la commission d'actes » génocidaires. C'est sans doute la plus importante mais son application relève de la responsabilité des États, qui peuvent prendre des mesures coercitives. Cela n'est pas le cas.

PROPAGANDE DU GOUVERNEMENT NETANYAHOU

Professeur à l'université Brown de Providence (Rhode Island, États-Unis), éminent historien de la Shoah et des génocides du XX^e siècle, Omer Bartov écrivait le 10 novembre 2023, dans le *New York Times*, qu'il n'existe aucune preuve qu'un génocide soit en cours à Gaza, « même s'il est très probable que des crimes de guerre, voire des crimes contre l'humanité, soient commis ». Mais, en octobre 2024, son avis a changé, comme il l'indique à *l'Humanité* : « Lorsque je me suis rendu en Israël, j'étais convaincu qu'au moins depuis l'attaque de l'armée israélienne sur Rafah le 6 mai 2024, il était désormais indéniable qu'Israël se livrait à des crimes de guerre systématiques, à des crimes contre l'humanité et à des actes génocidaires. »

Pour l'historien, qui possède par ailleurs la double nationalité israélienne et états-unienne, cela démontre « non seulement un mépris total des normes humanitaires, mais aussi que l'objectif ultime de toute cette entreprise, depuis le début, était de rendre la bande de Gaza inhabitable et d'affaiblir sa population à un point tel qu'elle soit condamnée à disparaître ou à chercher par tous les moyens à ■■■

DROIT INTERNATIONAL LA CONVENTION DE L'ONU CONTRE LE CRIME DE GÉNOCIDE

L'Assemblée générale des Nations unies a adopté à l'unanimité en décembre 1948 une convention qui définit le génocide comme un crime contre l'un des droits de l'homme les plus élémentaires. Elle détaille « l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, ou tout

ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- a) Meurtre de membres du groupe ;
- b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ;
- c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence

devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle (...);

- d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ;
- e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe. »

Le « génocide » et la « complicité de génocide » sont ainsi passibles de la justice internationale.

Francesca Albanese

rappelle que les dirigeants politiques sont tenus de suivre les recommandations de la justice internationale, qui pointe « les risques de génocide ».

« Les Palestiniens sont pris pour cible en tant que peuple »

Cannes (Alpes-Maritimes), envoyé spécial.

Francesca Albanese, rapporteuse spéciale des Nations unies pour les territoires palestiniens occupés depuis 1967, a participé, à Cannes, à une conférence de presse organisée par la réalisatrice iranienne Sepideh Farsi, dont le documentaire *Put Your Soul on Your Hand and Walk*, présenté au festival du film, est consacré à Fatima Hassouna. Cette photojournaliste gazaouie âgée de 25 ans a été tuée par un missile israélien le 16 avril, alors qu'elle venait d'apprendre

que le documentaire avait été sélectionné dans la section Acid.

Depuis la plainte de l'Afrique du Sud devant la Cour internationale de justice, de quelle façon la question du génocide à Gaza se pose-t-elle ?

C'est une question qui se pose de façon accablante, parce que les preuves de ce génocide sont partout. Je ne suis d'ailleurs pas la seule à me demander ce qu'il faudrait qu'Israël fasse de plus pour que les États réagissent et prennent leurs responsabilités. Pire même, beaucoup d'États sont en train de soutenir activement ce qu'Israël est en train de faire,

politiquement, économiquement et militairement. Le dernier volet de mes recherches porte sur les intérêts privés et les flux financiers. Si la Palestine était une scène de crime, il y aurait les empreintes d'une industrie plurisectorielle qui a profité du génocide des Palestiniens. C'est ça la réalité. Alors comment on s'y oppose, entre l'indignation d'une partie de la population et l'indifférence de l'autre, sans parler de la complicité des pouvoirs ?

Quels sont les éléments qui amènent à penser qu'il y a un génocide ? Et de quelle manière cela va être nommé génocide, et par qui ?

Moi, quand je parle de génocide, je le fais dans un contexte avec des catégories très spécifiques qui sont celles du droit international. Ce qui constitue un génocide est déterminé par l'article 2 de la convention sur le génocide de 1948. Il stipule que des actes qui sont en tant que tels criminels comme la tuerie, l'infliction de souffrances graves au corps ou psychologiques, la création de conditions de vie calculées pour mener à la destruction ou encore l'entrave aux naissances, le transfert des enfants sont des actes constitutifs de génocide quand ils sont commis avec l'intention de détruire un groupe en tant que tel.

■■■ *fuir le territoire* ». Omer Bartov remarque que « la rhétorique des dirigeants israéliens depuis le 7 octobre se traduit désormais dans la réalité – à savoir, comme le dit la convention des Nations unies de 1948 sur le génocide, qu'Israël agissait avec “l'intention de détruire, en tout ou en partie”, la population palestinienne de Gaza “en tant que telle, en tuant, en causant des dommages graves ou en infligeant des conditions d'existence destinées à entraîner la destruction du groupe” ».

En mars 2024, la rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, Francesca Albanese (lire notre entretien ci-dessus), avait conclu qu'il y avait des motifs raisonnables de croire qu'Israël avait commis des actes de génocide à Gaza. Les déni israéliens qui en appellent à la Shoah comme garantie de leur impossibilité d'agir de la sorte sont réfutés par Omer Bartov. « Subir un génocide n'empêche pas de le perpétrer sur autrui. Mais Israël estime que l'Holocauste lui donne le droit à la violence contre autrui et interdit à la communauté internationale d'avoir son mot à dire. » Et les accusations d'antisémitisme servent également à geler toute action internationale. « C'est une manipulation cynique de la propagande israélienne. Il y a de l'antisémitisme, et il faut le combattre. Mais tous ceux qui critiquent Israël ne sont pas des antisémites (...). Quand un citoyen français voit le massacre d'enfants et crie : “Arrêtez ça !” il crie à son gouvernement de faire quelque chose. Qu'est-ce que cela a à voir avec l'antisémitisme ? » dénonçait, en octobre, le journaliste israélien Gideon Levy dans un entretien à l'*Humanité*.

Faut-il attendre que la justice internationale termine son enquête sur la qualification de génocide ? Si celui-ci est avéré, les dirigeants israéliens pourraient être déférés devant des tribunaux ad hoc, mais pour la population palestinienne ce sera trop tard. Interrogé sur TF1, le 13 mai, le président français s'est dit « bouleversé » par la crise humanitaire à Gaza. Mais il a refusé d'utiliser le terme de génocide sans réfuter la possibilité d'une telle qualification. « Ce n'est pas à un responsable politique d'employer ce terme. C'est aux historiens, le temps venu. »

AVANT QU'IL SOIT TROP TARD

Le temps venu, vraiment ? « Contrairement à ce qu'a affirmé le président, la qualification de génocide n'est ni un travail d'historien, ni le monopole des juges. C'est une obligation juridique qui engage l'ensemble des acteurs politiques, diplomatiques, universitaires et de la société civile », explique Johann Soufi, avocat et procureur international, auprès de l'*Humanité*. « C'est le sens même de la convention de 1948 sur la prévention et la répression du crime de génocide, comme l'a pointé à plusieurs reprises la CII. Celle-ci a rappelé que les États doivent agir dès qu'ils ont connaissance d'un risque sérieux, sans attendre qu'une juridiction se prononce. L'objectif est d'éviter l'irréparable », avance-t-il.

Emmanuel Macron aurait pu lire le rapport publié le 5 décembre par Amnesty International. « Nous avons passé énormément de temps à nous pencher sur l'intention génocidaire », précisait Agnès Callamard, secrétaire générale de l'ONG. « Les actes génocidaires ont été démontrés. Mais ce qui fait

« Le devoir de nommer le crime précède l'obligation de juger et de punir ceux qui l'ont commis ou l'ont facilité. »

JOHANN SOUFI, AVOCAT ET PROCUREUR INTERNATIONAL

la spécificité d'un génocide, c'est l'intention », expliquait-elle. Au terme de toutes ces enquêtes, après avoir constaté les comportements répétés d'Israël malgré les avertissements, s'est dégagée une vision générale. « Avec tous ces éléments, nous n'avons pu trouver qu'une conclusion raisonnable, à savoir qu' “en plus de” ou “afin de” parvenir à un objectif militaire, Israël avait l'intention de commettre un génocide. »

L'éventail d'intervention à disposition des dirigeants mondiaux est large, il va de l'embargo total sur les livraisons d'armes ou des composants nécessaires à leur fabrication aux sanctions économiques contre le pays et ses dirigeants. Malheureusement, la France est loin d'être en pointe sur le sujet. L'Espagne, l'Irlande et la Belgique ont rejoint l'Afrique du Sud dans son procès contre Israël. Les deux premières ont même reconnu l'État de Palestine. Une décision qu'Emmanuel Macron pourrait prendre lors de la conférence internationale sur la Palestine qui sera coprésidée par la France et l'Arabie saoudite à l'ONU, le 17 juin.

« Quand la prévention échoue, vient effectivement le temps de la répression. Les tribunaux nationaux ou internationaux jugent alors les responsabilités des personnes physiques ou morales impliquées dans ces crimes, que ce soit comme auteur direct, comme complice ou comme supérieur hiérarchique, note Johann Soufi. Mais pour les victimes, c'est déjà trop tard. C'est pourquoi le devoir de nommer le crime précède l'obligation de juger et de punir ceux qui l'ont commis ou l'ont facilité. » Avec son association Juristes pour le respect du droit international (Jurdi), il a d'ailleurs adressé deux courriers, le 12 mai, à la présidente de la Commission européenne et au Conseil de l'Union européenne pour « manquement » à leur « obligation d'agir face au risque avéré de génocide à Gaza ». ■

PIERRE BARBANCEY

Le groupe en tant que tel, on le repère facilement dans ce cas, puisque, à Gaza, tous les Palestiniens ont été ciblés, même les enfants. Nous l'avons dit dès le début. Maintenant, cela dure depuis un an et demi, nous n'en sommes plus au début. Et s'il ne s'agissait pas d'un crime intentionnel, on aurait dû voir les traces d'une marche arrière de la part d'Israël. On aurait pu également assister à des tentatives d'enquêtes judiciaires ou des prises de position de membres du gouvernement s'opposant aux méthodes, mots ou propos féroces de quelques-uns, voire à une opposition du Parlement. Rien de cela. C'est l'ensemble de l'appareil institutionnel qui est animé par cet esprit d'élimination des Palestiniens. Le but n'est pas de tous les tuer, mais cela n'est pas nécessaire à la constitution d'un génocide. Le but, c'est de les chasser de leur terre, de ce qui reste de leur terre. Et s'ils ne partent pas, on les tue. Parce que finalement, le génocide, c'est la destruction physique d'un peuple. Et ce n'est pas seulement le peuple comme ensemble d'individus, c'est le peuple comme esprit de peuple, vie du peuple. Il y a l'élément collectif qui, là, est ciblé, frappé au cœur. Si ce n'est pas un génocide, c'est quoi ?

Emmanuel Macron a récemment déclaré que ce n'était pas aux responsables politiques d'utiliser ce terme-là. Alors, qui doit utiliser ce terme de génocide ?

Un responsable politique, s'il se définit éthiquement, est quelqu'un qui doit suivre les normes juridiques. Nous vivons dans un système avec des normes. Ce n'est pas au responsable politique d'élaborer un jugement. En revanche, dès que la Cour internationale de justice reconnaît le risque de génocide, c'est à lui de s'activer pour prendre toutes les mesures nécessaires, pour ne pas soutenir et pour empêcher au maximum, pour utiliser sa propre influence, afin de mettre fin à ce qui semble être ou ce qui risque d'être un génocide. Cela signifie : pas de transfert d'armes ou d'achat d'armes et, si le risque persiste, des mesures économiques, des sanctions. Rien de tout cela n'a été fait, par la France ou par d'autres pays. Et maintenant, ils parlent de la solution à deux États. Trente-deux ans après (les accords d'Oslo – NDLR). Est-ce vraiment la priorité alors que 60 000 personnes ont été tuées, parmi lesquelles 18 000 enfants, et alors que Gaza a été réduite en poussière ?

Même si les actes de tuerie, de torture qu'on inflige aux Palestiniens jour après jour cessent, même si on arrête de les affamer, il y aura besoin de faire marcher la justice envers les architectes, ceux-là qui ont commis ce génocide. C'est ainsi



FRANCESCA ALBANESE
Rapporteuse spéciale des Nations unies pour les territoires palestiniens occupés depuis 1967



Après dix-neuf mois de guerre, la famine menacerait un Gazaoui sur cinq. MAJDI FATHI/NURPHOTO VIA AFP

que doit penser un homme politique.

Liez-vous ce qui se passe à Gaza en ce moment et ce qui se passe en Cisjordanie ?

Oui, bien sûr. Il y a une attaque globale contre les Palestiniens, avec des vitesses et des intensités différentes. Dans le nord de la Cisjordanie, à Tulkarem, Tubas, Naplouse et Jénine, il y a quand même eu une violence qui ressemble à celle de Gaza. Mais Israël ne peut pas se permettre de bombarder en jetant l'équivalent de six bombes nucléaires sur la Cisjordanie, simplement parce qu'il y a 800 000 colons, ce qui n'est pas le cas à Gaza. C'est pour cela qu'Israël utilise des stratégies un peu différentes d'annihilation de la Palestine, de la vie des Palestiniens.

La Cour internationale dit qu'il y a un risque de génocide, elle parle de six mesures qu'il faudrait prendre, et Israël n'écoute pas. Le droit international peut-il permettre d'arrêter tout ça ?

« En Cisjordanie, parce qu'il y a 800 000 colons, Israël utilise des stratégies un peu différentes d'annihilation de la Palestine. »

les décisions de la Cour internationale de justice, qui a déclaré l'occupation illégale. On doit mettre fin à celle-ci, et tout le monde continue d'interagir avec Israël comme si ce pays était souverain à Gaza et en Cisjordanie.

Le monde entier est de plus en plus horrifié par ce qui se passe et se demande comment agir...

Non, ce n'est pas le monde entier. Même ici (à Cannes – NDLR), regardez autour de vous. Je suis là pour Fatima (Hassouna – NDLR) et pour Sepideh (Farsi – NDLR) ; sinon, ce n'est vraiment pas l'endroit où je voudrais être en ce moment. On parle aujourd'hui de Fatima Hassouna parce qu'elle

est morte. Lorsqu'elle était vivante, son travail n'était pas accepté. On est dans un monde schizophrénique où, oui, il y a des principes, l'indignation de quelques-uns, mais l'indifférence de la plupart et la complicité d'autres.

C'est un moment au potentiel révolutionnaire, toutefois je ne vois pas le feu de l'indignation qui fait changer les choses une fois pour toutes. Je le vois parmi les jeunes, mais regardons ce qui se passe : les pouvoirs frappent ceux qu'ils accusent de terrorisme, ceux qui protestent et chantent contre le génocide. C'est l'évolution d'un système illibéral qui s'est camouflé en tant que démocratie libérale un peu partout en Occident mais qui ne l'est pas.

Soutenez-vous l'idée de l'envoi d'un convoi diplomatique humanitaire à Gaza ?

Cela fait trois ans que je dis que nous devons envoyer une force de protection en Palestine. Là, il y a un convoi qui est demandé par 700 organisations palestiniennes et d'autres. Il faut le soutenir. C'est essentiel qu'on ait le soutien du corps diplomatique. ■

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR P. B.

Génocide, un mot tabou ?

Le terme fait débat en France pour qualifier la situation à Gaza, notamment à cause de sa charge historique et du décalage entre son usage régulier et sa définition en droit international.



Paris, le 17 mai.
Manifestation de
soutien au peuple
palestinien.
VALERIE DUBOIS/HANS LUCAS/AFP

C'est un mot qui déchaîne les passions. Qui peut faire exploser une conversation en mille morceaux, ou bien la figer immédiatement. Mi-mai, un lycéen de Blois (Loir-et-Cher) utilise en classe le terme de «génocide» pour qualifier les crimes du gouvernement israélien à Gaza. Élisabeth Badinter, en visite dans l'établissement qui porte le nom de son époux, en a immédiatement le vertige. «On le laisse dire ?» s'indigne-t-elle, selon Mag'Centre. L'élève se réfugie dans le silence. Le débat n'aura pas lieu, tant le mot tient du tabou. «Il a été inventé pendant la Seconde Guerre mondiale. Il provoque des émotions extrêmement fortes et convoque une douleur gigantesque. C'est le mot qui a été posé sur l'innommable, sur le crime des crimes. Il est fortement accroché à la Shoah, et aussi aux génocides les plus monstrueux, les plus barbares et les plus cruels qu'a connus l'histoire, comme celui des Arméniens et celui

des Tutsis au Rwanda. C'est pour cela qu'il y a des pudeurs à l'utiliser», note Roland Gori.

«UNE FORME DE DÉSHUMANISATION»

L'essayiste et psychanalyste ne l'a d'ailleurs pas brandi immédiatement concernant la situation à Gaza. «Il y a un décalage entre l'acceptation de ce mot, qui pour beaucoup signifie la volonté organisée d'anéantir tout un peuple, et sa définition en droit international, qui retient "l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe", notamment via une "atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale" et la "soumission intentionnelle à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle". De ce point de vue, il me semble évident que le gouvernement israélien, qui bombarde et affame les Gazaouis, est engagé dans un processus génocidaire. Et ce d'autant plus qu'il est frappé par un manque d'empathie et une forme de déshumanisation vis-à-vis des Palestiniens.»

Si les regards sur le mot évoluent, comme en témoignent les tribunes signées par des personnalités toujours plus nombreuses au fil des mois, c'est aussi parce que la nature du conflit a évolué. En juin 2024, le journaliste et historien Didier Epelbaum estimait, dans *Marianne*, qu'il «faut être particulièrement crédule pour ne pas voir que cette accusation de génocide fait partie de l'arsenal du Hamas et de ses alliés, que c'est un missile juridique destiné à exploser la légitimité d'Israël». Il ajoutait que «c'est la pire des guerres car le Hamas pratique la stratégie du bouclier humain, interdite par la convention de Genève. À une échelle jamais vue». Cette idée selon laquelle Israël, en représailles après les massacres du 7 octobre 2023, menait la guerre avec mesure et déplorait les victimes dites collatérales a cependant été battue en brèche au fur et à mesure que Benjamin Netanyahu annonçait sans cesse de nouveaux objectifs de guerre, détruisant toujours plus Gaza et ses habitants.

RASSEMBLEMENT LE PCF SE MOBILISE CONTRE LES MASSACRES

Nous devons empêcher un génocide ! Pour faire entendre les voix de la paix et mettre fin aux massacres, faire reconnaître un État de Palestine aux côtés de l'État d'Israël et permettre à l'ensemble des forces progressistes et humanistes de se rassembler, le PCF organise un rassemblement à Paris, « Stop aux massacres. La paix maintenant ! Reconnaissance de l'État de Palestine ». Ce lundi soir, à 19 heures, parvis des Droits-de-l'Homme, au Trocadéro.

Il existe ainsi aujourd'hui à la fois une injonction à utiliser le mot de génocide, au motif que le refuser reviendrait à minimiser ou nier ce qui se passe à Gaza, et une injonction à ne pas l'utiliser, au motif que cela représenterait un travestissement de la réalité, en plus d'affaiblir le mot. Ou encore de constituer une insulte vis-à-vis des victimes de la Shoah. «Le mot "génocide" provoque une sorte de court-circuit psychique dans l'opinion publique internationale, car on touche à l'épine dorsale des consciences humaines : comment les descendants des victimes de la Shoah pourraient-ils en commettre un ?» analyse Vincent Lemire dans *l'Obs*. L'historien ajoute : «Concernant Gaza, en tant qu'historien, je parle de "guerre d'éradication", au sens étymologique, car il s'agit bien de "déraciner" une population, par les bombardements, la faim, la soif, ou l'expulsion. Il s'agit de supprimer le "problème Gaza", pour reprendre la sémantique de Bezalel Smotrich, le ministre des Finances israélien.»

AGIR AU PLUS VITE

Quant à Emmanuel Macron, il laisse «aux historiens» la responsabilité de se prononcer. Un jour. «C'est un problème pour deux raisons : parce que le gouvernement israélien massacre au prorata de ce qu'il peut faire par rapport aux États-Unis d'abord, et au reste du monde ensuite. Enfin, parce que la convention de 1948 prévoit à la fois la répression des génocides, mais aussi leur prévention. Emmanuel Macron ne peut ignorer que le droit international exige la mise en place de mesures immédiates à la fois face à un génocide, mais aussi face à un risque de génocide», insiste Roland Gori.

La question, au final, est donc d'agir au plus vite, quelle que soit la réponse aux divisions sémantiques. Existe-t-il différentes modalités de génocides d'intensités et de degrés divers, ou un seul, qui renvoie au pire de tous ? Deux grands historiens israéliens, Amos Goldberg et Daniel Blatman, ont une réponse sur le sujet : «Gaza n'est pas Auschwitz, mais c'est quand même un génocide.» ■

AURÉLIEN SOUCHEYRE

«Si t'aimes pas la paix, c'est que t'as pas connu la guerre.» PNL

LA FEMME DU JOUR



Öznur Deger

Cela faisait bientôt quatre mois que la journaliste kurde était emprisonnée. La directrice de l'information de Jin News, une agence exclusivement féminine, a été libérée le 22 mai, après sa première audience où elle comparaissait pour «propagande pour une organisation terroriste». C'est la troisième fois qu'Öznur Deger purge une peine de prison, l'État turc lui reprochant sans cesse de défendre les Kurdes. La journaliste n'a en tout cas pas laissé sa plume derrière les barreaux. «Je continuerai à pratiquer le journalisme de paix auquel je me suis consacrée ces cinq dernières années, avec une responsabilité encore plus grande», a-t-elle affirmé à sa sortie, entourée de ses proches et de plusieurs associations. Je respecterai l'héritage que m'ont légué ceux qui m'ont précédée. La presse libre ne peut être réduite au silence.» ■

AXEL NODINOT

COUP DE CŒUR

Sofiane engagé à Cannes

Sur le tapis rouge, le rappeur et acteur Sofiane Zermani a saisi l'occasion pour, comme d'autres personnalités, apporter son soutien aux Palestiniens. Celui qui est à l'affiche du *Roi Soleil*, de Vincent Maël Cardona, avait disposé sur son épaulé un keffieh blanc et noir, au-dessus d'un sobre costume noir.

C'EST UN MONDE

Le chikungunya sévit à Mayotte

Quelque 500 cas de chikungunya ont été répertoriés cette semaine. «Un chiffre sous-évalué», selon l'agence régionale de santé. Comme à La Réunion, le niveau 3 du plan Orsec devrait être activé. Les moustiques prolifèrent dans les réserves d'eau stagnante, indispensables pour les Mahorais, qui subissent des coupures.

L'œil de Bobika

LE TON SE DURIT FACE À ISRAËL



bobika

LA BONNE NOUVELLE Rackettés puis licenciés, sept sans-papiers réintégrés

Une victoire éclair. Sept travailleurs sans papiers employés dans un magasin Carrefour de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine), qui avaient dénoncé faire l'objet d'un racket et venaient d'être licenciés, ont vu leur sort pris en compte par la direction de la chaîne de grande distribution, quelques heures après leur mobilisation. «Carrefour s'est engagé à délivrer dans les meilleurs délais les promesses d'embauche et les Cerfa nécessaires à la régularisation et à l'embauche des sept travailleurs sans

papiers injustement licenciés», s'est réjoui l'union locale CGT. Ces travailleurs avaient été approchés par un «intermédiaire» début 2025, qui leur avait promis des postes en CDI dans cette grande surface, ainsi qu'une régularisation. La réalité fut tout autre pour eux : plusieurs mois de rude labeur dans des postes de manutention, émaillé de chantage et de menaces de dénonciation. Jusqu'à ce qu'ils brisent l'omerta et que la mobilisation de la CGT s'enclenche. ■

STÉPHANE GUÉRARD

L'ACTUALITÉ SUR L'HUMANITÉ.FR

Vidéo Avec la fin de la trêve hivernale, les expulsions se multiplient à Paris, symptôme alarmant d'une crise du logement qui ne cesse de s'aggraver. *L'Humanité* a suivi l'association Droit au logement, qui s'est mobilisée devant la mairie du 20^e arrondissement, et a rencontré Marie Lys, enceinte et menacée d'expulsion.

Vendée Le Puy du Fou, fondé par le très réactionnaire Philippe de Villiers, a annoncé le lancement d'une grande chasse au trésor. Le parc de Vendée invite à trouver l'épée «Excalibur» du roi Arthur, d'une valeur de 250 000 euros. Derrière la promesse d'une belle aventure, le Puy du Fou tente d'étendre un peu plus sa propagande réactionnaire et sa réécriture historique.

LE BILLET
DE MAURICE
ULRICH



Choqué

Et encore les commissions d'enquête parlementaire! C'est au tour du *Parisien dimanche* de s'interroger : sont-elles devenues des «tribunaux politiques»? On se doute un peu de ce qu'est la réponse. La présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, aurait même dit qu'il y en a peut-être «un peu trop». C'était au moment de l'audition de François Bayrou sur l'affaire Bétharram. Elle appelait à «prendre garde à ne pas dévoiler ce formidable outil de travail parlementaire». Formidable moins on s'en sert. La journaliste du *Parisien*, cela dit, ne manque pas d'humour, ou bien c'est involontaire, relatant comment Bernard Arnault, devant la commission sur les aides publiques aux entreprises a dénoncé un «conflit d'intérêts» en s'adressant au sénateur communiste Fabien Gay : «Je suis choqué de voir que le rapporteur de cette commission soit le patron de l'Humanité, un journal très orienté.» On imagine que le PDG de LVMH, propriétaire des *Échos* et du *Parisien*, en était tout désorienté. ■

! C'EST UN SCANDALE

Plastique partout,
solution nulle part

Les matières plastiques représentent une menace pour notre environnement, notre subsistance et notre santé. Telle est la conclusion – inquiétante – d'une étude publiée le 23 mai par le CNRS et l'Inrae. Elle rappelle que la pollution plastique est omniprésente, aussi bien dans l'air que l'on respire que dans les aliments que l'on ingère, ainsi que dans nos cellules. Alors que toute la chaîne alimentaire est concernée, l'étude révèle qu'il est quasiment impossible de se débarrasser de ce poison. Pire, les solutions actuelles sont jugées largement inefficaces. À peine 35 % des plastiques sont envoyés au recyclage et 42 % sont incinérés. De plus, si 25 % des 16 000 substances qui entrent dans la composition des plastiques présentent une dangerosité connue, seules 6 % d'entre elles sont réglementées.